

## Courrier à l'attention des professeur-e-s des écoles stagiaires affecté-e-s dans l'académie de Grenoble

Madame, Monsieur,

Vous êtes lauréat du CRPE 2020 dans l'académie de Grenoble. A partir de la rentrée scolaire, vous effectuerez un mi-temps dans une école et vous poursuivrez votre formation à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'académie de Grenoble sur votre autre mi-temps. Nous vous adressons toutes nos félicitations et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement en formation.

**Votre inscription à l'INSPE est obligatoire.** Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations relatives aux procédures à respecter avec leurs calendriers.

La procédure se fait en 2 étapes :

- Vous devez d'abord **candidater** pour que nous puissions vous ouvrir une autorisation d'inscription (cf. page suivante).
- Vous devrez ensuite vous **inscrire**, soit à l'Université Grenoble Alpes entre le **26/08 et le 30/09/2020**, soit à l'Université Savoie Mont Blanc entre le **26/08 et le 16/10/2020**, selon votre département d'affectation. **Les informations nécessaires à votre inscription en ligne vous seront envoyées une fois votre candidature validée par l'université.**

**Vous devrez obligatoirement suivre votre formation dans l'antenne correspondant à votre département d'affectation**, exception faite pour certains fonctionnaires stagiaires affectés en Haute-Savoie qui recevront une information spécifique. Conformément à la politique rectorale, aucune dérogation ne peut être accordée concernant l'antenne de formation.

- Si vous êtes affecté(e) **en Ardèche ou en Drôme**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'UGA Valence**.
- Si vous êtes affecté(e) **en Isère**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'UGA Grenoble**.
- Si vous êtes affecté(e) **en Savoie**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'USMB Chambéry**.
- Si vous êtes affecté(e) en **Haute-Savoie**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'USMB Bonneville ou Chambéry** en fonction de votre circonscription d'affectation. Des précisions vous seront données au moment des affectations courant juillet.

**Une fois votre candidature validée par les services administratifs, vous recevrez les instructions pour vous inscrire en ligne.**

Dans tous les cas, pensez à consulter régulièrement le site internet de l'INSPE (<https://inspe.univ-grenoble-alpes.fr/>) pour retrouver toutes les informations utiles pour votre candidature et votre inscription.

Vous trouverez ci-après la procédure de candidature à suivre en fonction de votre site d'affectation et des diplômes dont vous êtes titulaire.

## **Vous êtes affecté(e) en Ardèche, en Drôme ou en Isère**

### **Cas N° 1 : Vous avez validé la première année de Master MEEF ou d'un autre Master et c'est votre diplôme le plus élevé**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat de l'UGA **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation **MEEF Premier Degré (PE)**, puis **Master Métiers de l'enseignement**, puis **Grenoble – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)** ou **Valence – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)**, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 2 : Vous avez validé quelques UE du Master 2 MEEF**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation **MEEF Premier Degré (PE)**, puis **Master Métiers de l'enseignement**, puis **Grenoble – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)** ou **Valence – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)**, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF ou d'un autre M2, ou d'un titre équivalent ou supérieur**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation **MEEF Premier Degré (PE)**, puis **DU Formation Adaptée Enseignement**, puis **Grenoble – DU MEEF Premier Degré** ou **Valence – DU MEEF Premier Degré**, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 4 : Vous êtes dispensé(e) de titre**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation **MEEF Premier Degré (PE)**, puis **DU Formation Adaptée Enseignement**, puis **Grenoble – DU MEEF Premier Degré** ou **Valence – DU MEEF Premier Degré**, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

*Dans tous les cas, si vous n'êtes pas en mesure de faire acte de candidature avant le 24 juillet, vous pourrez vous connecter entre le 25/08 et le 03/09/2020 sur Ecandidat UGA. Afin d'assurer votre inscription sur les bans de paie du rectorat dès le mois de septembre, nous vous recommandons toutefois de candidater avant le 24 juillet.*

## **Vous êtes affecté(e) en Savoie ou en Haute-Savoie**

### **Cas N° 1 : Vous avez validé une première année de Master MEEF ou d'un autre Master et c'est votre diplôme le plus élevé**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - M2A MEEF Premier degré (alternant) ou BONNEVILLE - M2A MEEF Premier degré (alternant) en fonction de votre lieu d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 2 : Vous avez validé partiellement un Master 2 MEEF (quelques UE)**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - M2A MEEF Premier degré (alternant) ou BONNEVILLE - M2A MEEF Premier degré (alternant) en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF ou d'un autre M2, ou d'un titre équivalent ou supérieur**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - DU MEEF Premier degré ou BONNEVILLE - DU MEEF Premier degré en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 4 : Vous êtes dispensé(e) de titre**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - DU MEEF Premier degré ou BONNEVILLE - DU MEEF Premier degré en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

*Dans tous les cas, si vous n'êtes pas en mesure de faire acte de candidature avant le 24 juillet, vous pourrez vous connecter **entre le 25/08 et le 03/09/2020** sur e-candidat USMB. Afin d'assurer votre inscription sur les bans de paie du rectorat dès le mois de septembre, nous vous recommandons toutefois de candidater avant le 24 juillet.*